

Contact Sheet



Europe

 **Austria**
Tel: + 43 4212 6400
Sparex Austria
Muraunberger Str
Hurzendorf 9300

 **Belgium / Lux**
Tel: + 32 58235140
Sparex Belgium Bvba
Toevluchtweg 9
B- 8620 Nieuwpoort

 **Denmark**
Tel: + 45 647 22287
Sparex Denmark
Sparex Limited ApS
Messevej 1
9600 Aars

 **France**
Tel: +33 2987 89234
Sparex S.A.R.L.
Zae De Ty Douar
Commana 29450

 **Germany**
Tel: + 49 4282 93100
Sparex Germany
Hansestrasse 03
Sittensen 27419

 **Ireland**
Tel: +353 51 855592
Sparex (Tractor Accessories) Ltd
Grannagh
Waterford
Ireland

 **Italy**
Tel: + 43 4212 6400
Sparex Austria
Muraunberger Str
Hurzendorf 9300

 **Netherlands**
Tel: + 31 235 841 020
Sparex Holland BV
Luzernstraat 19N
2153 GM Nieuw-Vennep

 **Poland**
Tel: +48 61 816 19 37
61-168 ul. Rataje 164, Poznań

 **Portugal**
Tel: +351 261 311107
Sparex Portugal, Importação
e Comércio de Peças,Lda.
Lugar da Espera 2565-716 Runa.

 **Spain**
Tel: + 349 451 33524
Sparex Agrirepuestos,S.L. C/Jose Maria
Iparraguirre
No.15 B
01006 Vitoria-Gasteiz (Alava)

 **UK**
Tel: +44 1392 441338
Sparex Limited
Exeter Airport Devon
Exeter EX5 2LJ

North America

 **Canada**
Tel: + 905 786 277
Sparex Canada Highway
No. 2 On Newcastle L1b 119

 **USA**
Tel: + 1 330 562 8150
Sparex US
PO Box 510
Aurora, OH 44202

Africa

 **South Africa**
Cape - Tel: +27 00 21 887 3575
KZN - Tel: + 27 31 573 1240
Cape branch
35 George Blake St,
Plankenburg
Stellenbosch 7600
KZN branch
59 Marseilles crescent
Briardene
Durban 4001

Australasia

 **Australia**
Tel: + 61 298 205 777
Sparex Australia Pty Ltd
81-83 Strzelecki Avenue,
Sunshine West, VIC 3020

 **New Zealand**
Tel: + 64 9634 4121
4 Princes Street Onehunga,
Auckland 1345

Sparex Export Markets

 **Export**
Tel: +44 1392 441314
Sparex Limited
Exeter Airport
Devon Exeter EX5 2LJ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise*1.1 Identificateur de produit*

Nom commercial	Nettoyant désinfectant
-----------------------	------------------------

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit	Désinfectant.
------------------------	---------------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Tegee-Dan
Adresse	Helge Nielsens Allé 7 DK-8723 Løsning Denmark
Téléphone	+45 75631370
Courriel	info@tegee-dan.dk
Fax	+4575631371
Site web	www.tegee-dan.dk

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéros de téléphone d'urgence	112 / +33 (0) 1 45 42 59 59
---------------------------------------	-----------------------------

Disponibilité en dehors des horaires de bureau	Oui
---	-----

RUBRIQUE 2: Identification des dangers*2.1 Classification de la substance ou du mélange*

Description	Le produit n'est pas considéré comme dangereux aux termes du règlement CE 1272/2008.
--------------------	--

2.2 Éléments d'étiquetage

Phrases de risque	EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
--------------------------	---

2.3 Autres dangers

Autres dangers	Ce mélange ne contient aucune substance assimilée PBT ou vPvB selon REACH.
-----------------------	--

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Remarque
(C12-16) Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	68424-85-1 270-325-2 01-2119965180-41 -	0 - <5%	Acute Tox. 4 - dermal, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Acute Tox. 4 - oral	H302, H312, H314, H400 - -	-
Éthoxylate de 2-propylheptanol	160875-66-1 605-233-7 - -	0 - <1%	Acute Tox. 4 - oral, Eye Dam. 1	H302, H318 - -	-
2-(2-butoxyéthoxy)-éthanol	112-34-5 203-961-6 - 603-096-00-8	0 - <1%	Eye Irrit. 2	H319 - -	-

Autres informations, substances Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Description des premiers secours Retirez les vêtements souillés. Ne PAS faire vomir.

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer la personne affectée à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. Contacter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Informations à l'intention des médecins Traiter de façon symptomatique.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non pertinent

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Utilisez un moyen d'extinction approprié au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non pertinent

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Portez des vêtements de protection complets et un masque à air frais en cas de lutte contre un incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter l'équipement de protection indiqué à la section 8 de la fiche de données de sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez les déversements dans les cours d'eau, dans les eaux d'évacuation ou dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorbez dans un matériau inerte (vermiculite, sable sec ou terre sèche) et ramassez.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections

Coordonnées d'urgence : voir section 1. Pour en savoir plus sur l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8 ; pour en savoir plus sur les déchets, voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Porter l'équipement de protection indiqué à la section 8 de la fiche de données de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non pertinent

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Valeurs limites à court terme ppm / mg/m ³	Source	Remarque :	Année
2-(2-butoxyéthoxy)-éthanol	112-34-5 203-961-6	10 67,5	15 101,2	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. INRS.	-	2006

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Protection des yeux / du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Gants de protection

Gants de protection recommandés. Portez des gants de protection en Caoutchouc nitrile , Caoutchouc butylique ou Néoprène

Autres protections de la peau

Inutile.

Protection respiratoire

Inutile.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Évitez l'émission dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect, forme

Liquide

Aspect, couleur

Rouge

Odeur

fruité

Seuil olfactif

Non pertinent

pH

8,5

Point de fusion / congélation

-80 °C

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition

110 °C

Point d'inflammation	Non pertinent
Vitesse d'évaporation	Non pertinent
Inflammabilité (état solide, gazeux)	Non pertinent
Limite supérieure / inférieure d'inflammabilité ou explosive	Non pertinent
Pression de vapeur	Non pertinent
Densité des vapeurs	Non pertinent
Densité relative	Non pertinent
Densité	1,004 g/cm ³
Solubilité	Non pertinent
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non pertinent
Température d'auto-allumage	Non pertinent
Température de dégradation	Non pertinent
Viscosité cinématique	Non pertinent
Viscosité, dynamique	Non pertinent
Propriétés explosives	Non-explosif
Caractéristiques oxydantes	Non oxydant

9.2 Autres informations

Non pertinent

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) connu(e)

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger contre le gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne peuvent être considérés comme remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés
Éthoxylate de 2-propyl-heptanol 160875-66-1 / 605-233-7	ATE	500 mg/kg	Oral(e)	-
(C12-16) Chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium 68424-85-1 / 270-325-2	ATE	500 mg/kg	Oral(e)	-
2-(2-butoxyéthoxy)-éthanol 112-34-5 / 203-961-6	DL50	5660 mg/kg	Oral(e)	rat
2-(2-butoxyéthoxy)-éthanol 112-34-5 / 203-961-6	DL50	4120 mg/kg	Dermatite	lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne peuvent être considérés comme remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne peuvent être considérés comme remplis.

sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne peuvent être considérés comme remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne peuvent être considérés comme remplis.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne peuvent être considérés comme remplis.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne peuvent être considérés comme remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne peuvent être considérés comme remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne peuvent être considérés comme remplis.

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne peuvent être considérés comme remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité Le produit n'est pas classifié comme toxique pour l'environnement.

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Espèce
2-(2-butoxyéthoxy)-éthanol 112-34-5 / 203-961-6	CE50r	> 100 mg/L	Scenedesmus sp.

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce
2-(2-butoxyéthoxy)-éthanol 112-34-5 / 203-961-6	CE50r	> 100 mg/L	48 h	Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Les tensioactifs contenus dans ce produit répondent aux critères de biodégradabilité aux termes du règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	LogKow/LogPow	Température
2-(2-butoxyéthoxy)-éthanol 112-34-5 / 203-961-6	0.56	25 °C

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce mélange ne contient aucune substance assimilée PBT ou vPvB selon REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Le traitement des déchets et le recyclage éventuel du produit et du matériau d'emballage doivent avoir lieu conformément aux règles nationales et locales en vigueur.

Emballage Les emballages peuvent être nettoyés et recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Numéro ONU Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non pertinent

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non pertinent

14.4 Groupe d'emballage

Non pertinent

14.5 Dangers pour l'environnement

Non pertinent

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non pertinent

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) du Parlement européen et du Conseil, REACH.
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) du Parlement européen et du Conseil, CLP.
Parlement européen et du Conseil du règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Réglementations nationales Il convient de respecter les règles nationales et locales en vigueur.

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. INRS.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent

Nettoyant désinfectant

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des phrases

Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4
Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1
Acute Tox. 4 - dermal - Toxicité aiguë, par voie cutanée, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1B - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1B
Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Autres

Autres informations

Lire attentivement la présente fiche de données de sécurité avant toute utilisation afin de prendre connaissance des risques encourus.

Notes du fabricant

Toutes les informations fournies dans cette fiche de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles.